



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 221 à LIPSHEIM - Transfert de voiries

Rapport n° CP/2012/639

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert au profit de la voirie communautaire de la Communauté Urbaine de STRASBOURG de plusieurs parcelles issues de l'ancienne RD 221 dans la traverse de la Commune de LIPSHEIM.

Suite à la construction du contournement de LIPSHEIM, démarré en 1985 pour s'achever courant 1986, il était prévu que l'ancienne route départementale n°221 dans la traverse de l'agglomération soit déclassée.

Le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de STRASBOURG a émis un avis favorable au déclassement du domaine public départemental et au transfert juridique de propriété des sections concernées dans son domaine public communautaire au titre des voiries.

En application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de LIPSHEIM, concernée par cette opération, a émis un avis favorable à ce transfert de voies.

Le règlement de ces transferts juridiques de propriété peut désormais être mené à son terme suite à l'accord donné par la CUS par un courrier daté de juillet 2012, décidant ainsi de finaliser en lien avec le Département, les démarches nécessaires à la régularisation du volet foncier de ce dossier.

Les parcelles transférées sont cadastrées sous :

Commune de LIPSHEIM :

Section 16 :

- n°335 (60,02 ares)
- n°535 (4,92 ares)

Section 21 :

- n°332 (6,09 ares)
- n°645 (0,56 are)
- n°647 (0,48 are)
- n°649 (0,20 are)
- n°651 (0,21 are)
- n°653 (0,22 are)
- n°655 (0,23 are)
- n°657 (0,48 are)
- n°894 (0,16 are)
- n°888 (0,25 are)
- n°885 (0,25 are)
- n°627 (0,19 are)
- n°625 (0,55 are)
- n°622 (0,26 are)
- n°748 (0,71 are)
- n°868 (0,12 are)

- n°859 (0,47 are)
- n°860 (0,05 are)
- n°862 (1,32 are)

soit une surface totale de 77,74 ares.

Conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques applicable depuis avril 2006, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable. Par ailleurs, le transfert s'opérera sans paiement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

. approuve le transfert des parcelles de terrain issues de l'ancienne RD 221 sur le territoire de la Commune de LIPSHEIM, cadastrées sous section:

Section 16 :

- n°335 (60,02 ares)
- n°535 (4,92 ares)

Section 21 :

- n°332 (6,09 ares)
- n°645 (0,56 are)
- n°647 (0,48 are)
- n°649 (0,20 are)
- n°651 (0,21 are)
- n°653 (0,22 are)
- n°655 (0,23 are)
- n°657 (0,48 are)
- n°894 (0,16 are)
- n°888 (0,25 are)
- n°885 (0,25 are)
- n°627 (0,19 are)
- n°625 (0,55 are)
- n°622 (0,26 are)
- n°748 (0,71 are)
- n°868 (0,12 are)
- n°859 (0,47 are)
- n°860 (0,05 are)
- n°862 (1,32 are)

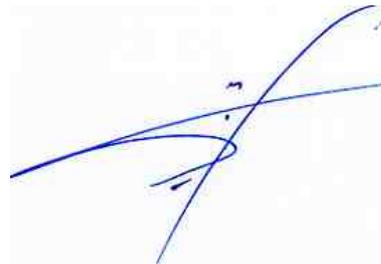
soit une surface totale de 77,74 ares. Le transfert s'effectuera sans paiement de prix

. dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL